



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public SOLEILS D'HIVER 2023
INDUSTRIEL FORAIN - PLACE DU RALLIEMENT

Objet :

La Ville d'Angers souhaite organiser la manifestation Soleils d'Hiver afin de dynamiser son cœur de ville, et les quartiers associés. Soleils d'hiver regroupe 4 sites dédiés aux industriels forains. Cet avis de publicité est lancé pour une occupation **sur la place du Ralliement**.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un métier forain, à l'occasion de la manifestation Soleils d'Hiver 2023. La Ville d'Angers met à disposition des sites nus, majoritairement non pourvus d'électricité destinés à l'installation des métiers. Il appartient au pétitionnaire de contracter un branchement électrique auprès d'un fournisseur agréé.

Cette occupation devra se faire dans le respect des usages habituels des lieux et des passages réservés aux services de secours.

La mise à disposition est fixée à compter du vendredi 24 novembre 2023 (montage), jusqu'au vendredi 12 janvier 2024 (démontage). **L'exploitation commerciale se déroule du mercredi 29 novembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.**

Un terrain dédié au stationnement des caravanes sera mis à disposition par la Ville d'Angers.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public, selon les tarifs en vigueur, pour chacun des sites.

Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation du métier, les petits aménagements et décoration intérieure et extérieure sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 29 septembre 2023

Dossier à remettre par les candidats :

1. Présentation du ou des gérants candidats :
 - Extrait K bis de moins de 3 mois
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
 - Justificatif d'identité du demandeur
 - Contrat des employés le cas échéant
 - Immatriculation du véhicule d'habitation utilisé
 - Contrôle technique de l'attraction
 - Fiche des besoins spécifiques (électricité)
2. Références du candidat sur des prestations comparables (festivals, marchés, événements, ...)
3. Projet de fonctionnement, présentation du matériel utilisé avec photos et surface d'occupation demandée (hauteur, longueur, profondeur, poids). Concept proposé en lien avec la manifestation Soleils d'Hiver de la Ville d'Angers, politique d'animation et de vie du site.

4. Présentation de l'offre foraine :

- En lien avec le thème de Noël, elle doit répondre à des critères esthétiques, d'accessibilité à tous les publics, et tarifaires adaptés aux familles.

5. Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Dimensions du métier
2. Esthétique/originalité du métier
3. Accessibilité à tous les publics
4. Horaires d'ouverture
5. Politique tarifaire adaptée aux familles
6. Mesures sanitaires et de propreté mises en place

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant.

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr,
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE SOLEILS D'HIVER 2023 – INDUSTRIEL FORAIN PLACE DU RALLIEMENT »
85 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02 41 05 48 86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr